

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 14 novembre 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 20
Votants : 22
Absents : 3
Procurations : 2

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, M DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme Monique JACQUEMIN
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Absent excusé : M. JULIEN Eric

Objet : Vœu concernant la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)

Mme le Maire rappelle que la mise en œuvre de la ZFE vise des objectifs de santé publique et de préservation de l'environnement, en contribuant à la réduction de la pollution de l'air sur le territoire de la métropole de Montpellier.

Plus de 30 000 automobilistes de la Métropole, devront remplacer leur véhicule pour se conformer aux critères Crit'Air 1 et 2, faute de quoi ils ne pourront plus circuler au sein de la métropole de Montpellier au 1er janvier 2025 donc dans un délai très court.

Considérant les risques d'impact social majeur pour les ménages à faibles revenus, qui pourraient se voir contraints de supporter une charge financière excessive pour l'acquisition d'un véhicule conforme, malgré la gratuité des transports en commun, le développement des mobilités douces par la Métropole, et l'instauration d'aides gouvernementales pour le renouvellement de véhicules ;

Considérant que les craintes exprimées par nos administrés quant aux difficultés à maintenir leur emploi du fait de l'impossibilité de circuler avec leur véhicule actuel, témoignent d'une forte inquiétude sociale ;

.../...

Considérant l'incertitude entourant le financement des aides gouvernementales à la reconversion automobile, qui risquent de se voir réduites, voire supprimées dans le cadre des réformes prévues par le projet de loi de finances ;

Considérant enfin que d'autres métropoles telles que Marseille, Rouen, et Strasbourg ont récemment décidé de différer la mise en application de leur ZFE afin de prendre en compte les réalités sociales et économiques des territoires ;

Le Conseil Municipal :

- DEMANDE au Président de la Métropole de Montpellier de soumettre au Conseil Métropolitain une proposition de moratoire concernant l'application de la ZFE, permettant ainsi la prolongation de la circulation des véhicules Crit'Air 3 (essence ou diesel immatriculés entre 1997 et 2010) au sein de la Métropole ;
- DEMANDE d'adresser ce vœu à M. Michaël Delafosse, Président de la Métropole de Montpellier, pour information et en vue de sa présentation en Conseil Métropolitain.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le